



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Forum intergouvernemental sur les forêts

Quatrième session

New York, 31 janvier-11 février 2000

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions laissées en suspens et autres questions

découlant des éléments du programme

du Groupe intergouvernemental sur les forêts :

travaux menés dans le domaine des forêts

par les organisations internationales et régionales

et dans le cadre des instruments en vigueur

(élément de programme II.e)

Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et dans le cadre des instruments en vigueur

Note du Secrétariat

L'élément de programme II.e n'a pas été examiné par le Forum intergouvernemental sur les forêts à sa troisième session et ne figure pas dans son rapport sur les travaux de cette session (E/CN.17/IFF/1999/25). La section II.F du rapport du Forum sur les travaux de sa deuxième session (E/CN.17/1998/14) est donc reproduite à l'annexe, afin de faciliter l'examen de cet élément de programme à la quatrième session.

* E/CN.17/IFF/2000/1.

Annexe

Extrait de la section II du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur les travaux de sa deuxième session*

F. Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales en vertu des instruments en vigueur [éléments de programme II.e i) et II.e ii)]

Conclusions préliminaires

1. Le Forum a souligné que les gouvernements, les organisations internationales et toutes les parties intéressées doivent adopter une conception globale des questions dans le secteur forestier, qui reconnaît l'importance de la valeur et des fonctions sociales, économiques et écologiques des forêts et ils doivent tirer parti de leurs avantages comparatifs pour coopérer en vue d'appuyer la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts.

2. Le Forum a noté qu'un grand nombre des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental vise les organisations et instruments internationaux et qu'il existe de nombreuses possibilités, qui n'ont pas été mises à profit, de renforcer et de mobiliser la capacité des organisations et instruments internationaux et régionaux existants d'appuyer et de promouvoir les objectifs de gestion, de conservation et d'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts. Ces activités peuvent être menées à bien grâce à une meilleure complémentarité, l'apport de ressources financières, une meilleure coordination et la facilitation de la concertation et une convergence plus grande des actions, notamment des directives cohérentes au niveau de leurs organes directeurs. Cette approche contribuerait à centrer l'action collective sur les priorités générales. Il faut encourager l'établissement de partenariats avec d'autres organisations et instruments internationaux et régionaux pour mettre en oeuvre les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental qui les concernent.

3. Le Forum a reconnu que l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts était un partenariat officieux réussi qui a lancé et renforcé la collaboration dans le secteur forestier entre les organisations appartenant à l'Organisation des Nations Unies et en dehors de celle-ci pour appuyer les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. L'Équipe de travail a besoin de l'appui énergique de chacune de ses organisations membres. Le renforcement de ses activités facilitera l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. L'Équipe de travail doit continuer à coordonner officieusement l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental qui concernent ses organisations membres.

4. Le Forum a reconnu que, dans le contexte de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, les difficultés qui vont se poser portent sur le renforcement des partenariats existants entre les membres de l'Équipe de travail et d'autres organisations et instruments régionaux et internationaux concernant la facilitation de l'établissement de nouvelles modalités de coopération entre les membres de l'Équipe de travail et d'autres partenaires pour utiliser au mieux toutes les capacités

* E/CN.17/IFF/1998/14.

institutionnelles disponibles concernant les forêts qui existent aux niveaux régional et international. À cet égard, il faut s'efforcer tout particulièrement d'appuyer, par les programmes forestiers nationaux, les efforts déployés par les pays, notamment les pays en développement et les pays à économie de transition, pour assurer la gestion durable des forêts.

5. Le Forum a souligné que les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental représentaient une importante conception intégrée et multisectorielle de la gestion durable de tous les types de forêts. Des objectifs et axes de réflexion complémentaires sur les questions relatives aux forêts qui visent à promouvoir des activités conjointes entre les institutions, les organisations et les instruments sont cruciaux pour améliorer l'efficacité et la coordination qui doivent s'inscrire dans la ligne des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Les organisations internationales, les institutions multilatérales et les instruments doivent faire preuve de souplesse dans leurs activités afin de prendre en compte les besoins existants et nouveaux ainsi que les différents niveaux de développement social et économique des pays, en particulier des pays en développement. Le Forum les a également encouragés à s'assurer la participation effective et la collaboration de toutes les parties intéressées.

6. Le Forum a reconnu l'utilité d'élaborer un Répertoire détaillé des organisations internationales et régionales travaillant dans le secteur forestier, qui donne des informations sur les conventions régionales et mondiales pertinentes. Le Répertoire pourrait également comprendre les renseignements disponibles sur les missions, les mandats, les structures organisationnelles, les programmes, les activités, le personnel et le budget ainsi que des informations sur les travaux et activités de collaboration menés dans le secteur forestier par les organisations et institutions. Le Répertoire sera actualisé régulièrement. La FAO pourrait jouer, en coopération avec d'autres organisations membres de l'Équipe de travail, un rôle dirigeant à cet égard. Des données supplémentaires sur les activités bilatérales et multilatérales dans le secteur forestier, le secteur privé et les institutions de recherche ainsi que certaines publications pourraient également être incluses, telles qu'elles sont fournies par les parties participant à ces activités. Il a été proposé que ce Répertoire soit accessible à tous les gouvernements et autres parties intéressées sous forme électronique, par exemple sur Internet.

7. Le Forum a souligné que la réussite des efforts actuellement déployés par divers organes des Nations Unies sur les questions relatives aux forêts dépendait de la prise en compte équilibrée des aspects économique, social et écologique de la gestion durable des forêts dans le cadre du développement durable. Il a été également noté qu'il fallait porter une attention particulière à la situation spéciale des pays en développement et des pays à économie de transition sur le plan des capacités financières, techniques et technologiques. La coordination interorganisations doit accorder une attention particulière à la prise en considération des besoins des pays en développement à faible couvert forestier dans les programmes et politiques pertinents.

8. S'agissant de la catégorie II.e du programme de travail du Forum, à savoir «Examiner les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales. Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois», le Forum a noté que la documentation du Secrétariat constituait une contribution utile aux délibérations du Forum sur les questions qui seront examinées au titre de la catégorie III.

9. Le Forum a noté qu'à l'avenir, il faudrait examiner des modalités concrètes fondées sur les résultats escomptés et se concentrer sur l'expérience acquise dans l'application

des instruments existants et des programmes de travail des organisations internationales et régionales pour assurer la gestion durable des forêts.

Propositions préliminaires

10. Le Forum a demandé à toutes les parties intéressées, notamment aux organes directeurs des organisations et instruments internationaux et régionaux compétents :

a) D'identifier des moyens concrets de mobiliser les divers atouts et capacités dont ils disposaient afin d'appuyer les efforts déployés au niveau des pays pour appliquer les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, compte tenu de la nécessité de renforcer la participation de toutes les parties intéressées;

b) De favoriser les synergies entre les différents organisations et instruments internationaux et régionaux et d'encourager leur participation active et leur contribution à la concertation internationale dans le secteur forestier, compte dûment tenu des Principes relatifs aux forêts, du chapitre 11 d'Action 21 et des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental/Forum;

c) De préciser les activités et rôles respectifs que devront assumer les organisations et instruments internationaux et régionaux dans les programmes d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans le secteur forestier et leur suivi.

11. Le Forum a demandé aux gouvernements :

a) D'utiliser, le cas échéant, les connaissances spécialisées fournies par les organisations et instruments internationaux et régionaux dans la formulation de leurs programmes forestiers nationaux, notamment pour mieux intégrer les liens intersectoriels et les aspects sociaux, économiques et écologiques de la gestion durable des forêts dans les politiques nationales;

b) De prendre et de renforcer, le cas échéant, des dispositions efficaces au niveau national pour donner des orientations coordonnées et efficaces aux organisations multilatérales.

12. Le Forum a demandé aux secrétariats des organisations membres de l'Équipe de travail :

a) D'informer leurs organes directeurs respectifs des progrès et conclusions des travaux du Groupe intergouvernemental/Forum afin de renforcer leurs activités dans le secteur forestier et leur coopération interorganisations à cet égard;

b) D'étudier et de renforcer les possibilités de synergies institutionnelles avec d'autres partenaires, en particulier, les banques régionales de développement, les commissions régionales et d'autres organes intergouvernementaux régionaux, les organisations non gouvernementales, d'autres organisations internationales et institutions du secteur privé;

c) De coopérer à l'établissement d'un Répertoire détaillé des organisations et instruments internationaux et régionaux qui mènent des activités dans le secteur forestier, y compris leurs mandats, missions, structures organisationnelles, programmes, activités, personnel et budgets ainsi que des informations sur les travaux et activités de ces organisations et instruments dans le secteur forestier. Le Répertoire sera actualisé régulièrement. La FAO pourrait jouer, en coopération avec d'autres organisations membres de l'Équipe spéciale, un rôle dirigeant dans cette activité.

13. Le Forum a demandé aux gouvernements de fournir des orientations aux organes directeurs des organisations et instruments internationaux et régionaux et d'encourager les organisations non gouvernementales à coopérer :

- a) À des activités visant à sensibiliser davantage le public aux avantages directs et indirects provenant des forêts, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial;
- b) À la facilitation de consultations interinstitutions sur les politiques intersectorielles relatives aux forêts, l'aménagement des politiques, la planification et les programmes de gestion durable des forêts;
- c) À l'amélioration de systèmes de données rentables qui permettront la mise en forme et la diffusion opportune d'informations sur les progrès réalisés dans la gestion durable des forêts.

14. Le Forum a demandé aux organisations et instruments internationaux et régionaux compétents d'examiner, dans leurs politiques et programmes pertinents, les besoins des pays en développement et des pays à économie de transition, une attention particulière étant portée aux pays à faible couvert forestier.

15. Le Forum a instamment demandé aux organisations internationales et régionales et aux organes directeurs des instruments d'appuyer les programmes forestiers et d'intégrer les aspects relatifs aux forêts dans les programmes visant à atténuer la pauvreté, réduire la pression démographique, promouvoir la sécurité alimentaire et la sensibilisation aux problèmes d'environnement.

16. Conformément à son programme de travail au titre de l'élément II.e «Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois», le Forum a demandé à son secrétariat de lui fournir à sa troisième session une analyse détaillée des expériences concernant la mise en oeuvre, l'exécution et les résultats des activités menées dans le secteur forestier par les organisations internationales et les instruments existants ainsi qu'une analyse détaillée des contributions que pourraient faire les initiatives régionales et internationales (par exemple sur les critères et indicateurs) pour assurer la gestion durable des forêts afin de contribuer à l'élaboration d'un consensus plus important lors de sessions futures. À cet égard, le secrétariat du Forum a été engagé à demander l'assistance des secrétariats des organes créés en vertu des instruments existants et d'autres sources appropriées. L'analyse doit comprendre des informations sur les mesures prises pour appuyer la gestion durable des forêts ainsi que l'importance de la coopération internationale, y compris les niveaux d'assistance financière. L'analyse doit également prendre en compte :

- a) La cohérence des politiques et objectifs concernant les forêts entre les instruments existants ainsi que l'efficacité de leur application;
- b) L'efficacité de la coopération internationale pour appuyer les activités menées dans le secteur forestier;
- c) La nature et l'importance des demandes adressées par les instruments existants aux institutions nationales ainsi que les capacités nationales existantes de donner suite à ces demandes;
- d) Des propositions concrètes pour répondre aux besoins et exigences spécifiques des pays en développement, en particulier des pays en développement à faible couvert forestier;
- e) L'établissement de dispositifs et de moyens pour veiller à n'exclure personne.

